

Baccalauréat Professionnel

MEI

(Maintenance des Equipements Industriels)

F O R M A T I O N

Activités professionnelles

Le technicien en maintenance industrielle titulaire du Bac Pro doit être capable de :

- réaliser la maintenance corrective et préventive de biens à caractère industriel,
- d'améliorer et de modifier des équipements sur lesquels il intervient,
- d'installer et de mettre en service de nouveaux équipements.

Il intervient dans les domaines de la mécanique, de l'électricité, de l'hydraulique et du pneumatique.

Contexte des activités professionnelles

Le travail s'effectue en milieu industriel (entreprise productrice de biens) ou en déplacement sur le lieu d'implantation du bien (entreprise productrice de services : maintenance d'ascenseur par exemple).

Domaines d'intervention et durée

Classe de seconde	14 semaines	490 h
Classe de première	19 semaines	665 h
Classe de terminale	20 semaines	700 h

Domaines d'enseignement général

- Français	185 heures
- Mathématiques	185 heures
- Sciences Physiques et T.P. Physique	232 heures
- Langue Vivante (Anglais)	140 heures
- Communication - Gestion	93 heures
- Histoire Géographie	93 heures
- Education artistique	93 heures
- Education Physique et Sportive	93 heures

Domaines d'enseignement professionnel

- Analyse des Systèmes Mécaniques + T.P.	278 heures
- Maintenance + T.P.	232 heures
- Analyse des systèmes automatiques + T.P.	185 heures
- Prévention Sécurité Environnement	46 heures

Total

1 855 heures

Pédagogie

Méthodes

- Différentes selon le domaine d'intervention :
 - Travail en groupe
 - Autonomie d'apprentissage
 - Travaux dirigés
 - Elaboration de dossiers



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Vaucluse

Centre de Formation
d'Apprentis

F O R M A T I O N

Moyens matériels

- Ateliers équipés en :
 - Mécanique, hydraulique, pneumatique
- Salle électrotechnique
- Salle essais et mesures
- Salle automatismes
- Salle informatique

Validation

- Diplôme national de l'enseignement secondaire
(Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels).

Conditions d'admission

- Etre titulaire d'un :
 - BEP ou CAP relevant du ou des domaines professionnels correspondants à la finalité du Bac Pro MEI
ou
- Avoir accompli la scolarité complète d'une classe de troisième générale

Après examen du dossier, l'admission définitive est subordonnée à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (sous conditions) avec une entreprise de production ou de service maîtrisant les technologies suivantes :

- Mécanique
- Electricité
- Automatismes
- Hydraulique
- Pneumatique

Durée

- 3 ans

Horaires au CFA

8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 35 h / semaine

Dates

- Septembre 2010 à Juin 2013

Lieu

Antenne CFA

7 avenue de l'Etang

84000 AVIGNON

Tél : 04.90.88.81.30 - Fax : 04.90.88.81.35

Adresse e.mail : annexe-cfa@cm-avignon.fr

Contact : Sylvie LAGNEL